



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°100

Publié le 12 juillet 2023



PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD.....	3
- Arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2023 portant dispositions générales « Plan ORSEC 6 Dispositions générales – Tronc commun ».....	3

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

- Arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2023 portant dispositions générales « Plan ORSEC 6 Dispositions générales – Tronc commun »



Préfecture de la zone de défense
et de sécurité Nord

Arrêté préfectoral portant dispositions générales « Plan zonal ORSEC – Dispositions générales – Tronc commun »

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code de la Défense ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Considérant la nécessité de coordonner la préparation des différents services à la gestion des crises

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions générales du « Plan ORSEC – Dispositions générales - Tronc commun », annexées au présent arrêté sont approuvées.

Article 2 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord, le préfet de région Hauts-de-France, les préfets des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, le procureur général près la Cour d'appel de Douai, le procureur général près la Cour d'appel d'Amiens, l'officier général de la zone de défense et de sécurité Nord, la rectrice de la région académique Hauts-de-France, le directeur de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, les délégués ministériels de zone de défense et de sécurité Nord, le général commandant la Région de gendarmerie des Hauts-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord, le directeur zonal de la sécurité publique Nord, le directeur zonal de la police de l'air et des frontières, le directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Hauts-de-France, le directeur régional Météo France Hauts-de-France, les directeurs des services départementaux d'incendie et de secours, les destinataires de ce plan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes

administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et des préfectures de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Fait à Lille, le **12 JUL. 2023**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord



Georges-François LECLERC

